



COMITÉ DE LA HAUTE-VIENNE

RELEVÉ DE DECISIONS COMITE DIRECTEUR Du Samedi 19 Décembre 2020

AG du Comité :

L'AG du comité devrait se dérouler le samedi 27 février à l'Espace Simone Veil.

Début à 15 h - il sera peut-être nécessaire de limiter le nombre de personnes par clubs en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Il n'y aura pas de vin d'honneur à l'issue de l'Assemblée.

Un appel à candidature pour le renouvellement du CD est relancé ; la date limite est fixée au 31 janvier.

La commission sportive va travailler sur le règlement intérieur de la Coupe de la Haute-Vienne, en s'appuyant sur ce qui se fait dans les autres départements du Comité Régional Nouvelle Aquitaine.

Des demandes de concours pour 2021 sont parvenues au Comité. Vu que l'A.G. ne se tiendra que fin février, il ne sera pas possible d'éditer le traditionnel calendrier remis à tous les licenciés. Une version plus allégée contenant l'essentiel des informations (concours, championnats, correspondants.....), sera mise en place.

C.D.C. :

Point sur l'inscription des équipes :

A ce jour, des clubs n'ont pas encore envoyé leurs inscriptions, cela représente:

- 12 équipes Open,
- 8 équipes Vétérans,
- 4 équipes Féminines,
- 1 équipe Provençal.

Modalités de déroulement (CDC normal, plateaux, dates) :

Il semble compliqué, voire impossible de commencer le CDC « classique » en février, cela pourrait reprendre en mars. D'ici là, le Comité va ébaucher un calendrier pour un début certainement après l'A.G.

Certaines dates de qualificatifs aux championnats de France sont sans clubs candidats à l'organisation ; le Comité va envoyer une relance aux clubs et, si il n'y a pas de candidats, il est envisagé de supprimer purement et simplement ces championnats dans leur totalité : pas de qualificatifs, et donc pas de qualifiés aux championnats de France.

T.A.T. et Doublette Jeunes :

Pour cette année, ces championnats ne se dérouleront pas en janvier et février ; pour 2021, le CD envisage de reprendre ce qui se faisait avant en le jumelant avec d'autres championnats.

Doublette jeunes, le dimanche 28 mars en même temps que les finales T.à.T Féminin, et Doublette Séniors,

T.A.T jeunes, le dimanche 18 avril en même temps que les finales T.à.T Sénior Masculin, et Doublette Sénior Féminin.



COMITÉ DE LA HAUTE-VIENNE

Journée de la Femme :

Le maintien à la date du dimanche 7 mars est acté, mais celle-ci pourra être modifiée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Prix des licences :

Pour 2021, le prix des licences a été fixé à **30,50 € (séniors) et 17,50 € (juniors)**, pas de changement pour les catégories jeunes.

Contrairement à ce qui se faisait auparavant où lors de chaque A.G. Elective, le Comité fixait le montant pour les 4 années à venir, il a été décidé que l'augmentation se ferait année par année au vu des augmentations de la Fédération et des circonstances sanitaires ou autres.

Pour 2022, le montant a été fixé à **35 € pour les séniors** et à **22 € pour les juniors**, sachant que la Fédération va pratiquer une augmentation de **2 € par licence** pour financer en partie la construction de son futur siège.